

## L'ours est un prédateur: maintenez la distance!

Le 28 juillet 2005, pour la première fois depuis 100 ans, des preuves sûres de la présence d'un ours en Suisse, dans les Grisons, ont été apportées. Il est toutefois peu probable que vous en rencontriez un sur votre chemin. Tout naturellement, il se tient autant que possible éloigné des gens.

### Que faire lorsque vous vous promenez sur les terres de l'ours?

Restez sur les chemins pédestres officiels. Si vous êtes inquiets, faites-vous remarquer en parlant ou en chantant.

### Que faire si vous voyez un ours?

Si vous voyez un ours, faites tout pour rester tranquille ! Arrêtez-vous et faites-vous remarquer par l'ours en parlant fort et en balançant vos bras. Ne vous sauvez pas et **n'essayez pas de vous rapprocher de lui**. N'essayez pas de lui faire peur avec des gestes menaçants et des mouvements incontrôlés. Ne lui jetez aucun objet pour l'intimider et renoncez absolument à le photographier.

### Que faire si l'ours se dresse?

L'ours ne se dresse pas pour vous menacer. Les ours sont curieux et se dressent pour reconnaître le terrain alentour. Dans cette situation aussi, arrêtez-vous et faites-vous remarquer en parlant tranquillement.

### Que faire si l'ours attaque?

Couchez-vous sur le sol à plat ventre et les mains sur la nuque. L'ours va vous sentir et se rendre compte que vous ne représentez aucun danger. Attendez jusqu'à ce que l'ours se soit bien éloigné de vous.

### Interdiction absolue de le nourrir!

Attention, dès que les ours se rendent compte que les gens peuvent leur donner de la nourriture, ils ne craignent plus leur odeur. Donc, ne nourrissez jamais un ours ! Cela peu arriver sans qu'on le veuille, lorsqu'on laisse par terre quelques restes de nourriture (pelures de bananes). Les tas de compost, le fourrage dans les silos et les bidons d'huile de colza (exploitation forestière) sont d'éventuelles sources de nourriture pour l'ours.

### Gouttes d'amertume

Les ours peuvent créer des problèmes, avant tout à l'agriculture. Ils peuvent attaquer les moutons (mesure défensive : gardiennage par un berger) ou démolir des ruches d'abeilles ou des ruchers en y recherchant du miel et des larves (mesure de défense : barrières électrifiées).

Si vous observez un ours ou avez des questions à nous poser, nous vous prions de bien vouloir contacter un des services suivants:

**Parc National Suisse**

**081 856 12 82**

**Service chasse et pêche Grisons**

**081 257 38 92**

**(garde-chasse locale: Zernez**

**079 406 75 29**

**Val Müstair**

**079 433 67 75 )**

PS: Vous pouvez vous informer plus à fond en visitant l'exposition sur l'ours au Museum Schmelzra dans le Val S-charl. Dans l'exposition Phänomen Bündner Jagd présentée du 12.8. au 4.9.2005 à Fuldera, vous pourrez voir les derniers ours du Val Müstair.